



## MISSION DE PROSPECTION COREE DU SUD

**du 18 au 24 février 2012**

CCI de Région Alsace et ses partenaires vous ouvrent les portes de la Corée du Sud en vous **proposant de participer à une mission de prospection.**

Cette mission est organisée dans le cadre d'un déplacement d'une délégation alsacienne dans la province du Gyeongsangbuk-do, province partenaire de la Région Alsace.

### ➔ Les raisons de s'intéresser au marché sud-coréen :

- ✓ 13<sup>ème</sup> économie mondiale
- ✓ 6 % de croissance en 2010
- ✓ L'économie coréenne est parmi les plus ouvertes aux échanges extérieurs dans le monde
- ✓ 50 millions d'habitants au pouvoir d'achat élevé
- ✓ Depuis juillet 2011, accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud facilitant les exportations
- ✓ Les produits français bénéficient d'une excellente image

### ➔ Focus sur la province du Gyeongsangbuk-do :

- ✓ Accord de coopération depuis 12 ans avec la Région Alsace
- ✓ 3<sup>ème</sup> région économique de la Corée du Sud
- ✓ Nombreux investissements dans les secteurs de la science, des nouvelles technologies et des énergies renouvelables.

#### Contact :

CCI Région Alsace  
10 place Gutenberg  
67081 STRASBOURG CEDEX

Emmanuel BUTZ  
Tél : 03 88 76 42 30  
Email : [e.butz@strasbourg.cci.fr](mailto:e.butz@strasbourg.cci.fr)

## ➔ PRESTATION PROPOSEE AUX ENTREPRISES :

- **Organisation de rendez-vous commerciaux personnalisés** sur 3 jours à Séoul et/ou autre ville en fonction des opportunités. Ces RDV sont sélectionnés selon le profil des entreprises et leurs attentes commerciales, à partir d'un cahier des charges.
- **Séminaire d'information** en Corée avant la mission, puis débriefing après les rendez-vous.
- **Vol aller-retour France- Corée, transfert aéroport-hôtel**
- **Hébergement à l'hôtel (5 nuits)**, petits-déjeuners inclus
- **Accompagnement et interprétariat sur place.**

**Coût global de la prestation : 4400 € HT (1)**

**- Aide de la Région Alsace de 2200 € versée sous forme de remboursement à l'issue de la mission  
(sous réserve de la participation d'un minimum de 5 entreprises alsaciennes)**

**Coût final pour votre entreprise après subvention : 2200 € HT**

*Pour optimiser votre démarche commerciale, notre partenaire en Corée pourra assurer un suivi des prospects rencontrés lors de la mission.  
Nous contacter pour plus d'informations.*

1) Ce coût total varie selon la nature de votre projet et de votre date d'inscription.

### **Coûts restant à votre charge :**

- repas, l'envoi éventuel de vos échantillons/documentations, déplacements (taxi, métro, bus)

## ➔ PROGRAMME

*(Programme communiqué à titre indicatif, susceptible de modifications)*

<b>Samedi 18 février</b>	Vol Strasbourg-Paris-Séoul
<b>Dimanche 19 février</b>	Arrivée à Séoul et installation à l'hôtel.
<b>Lundi 20 février</b>	Matin : accueil à la FKCCI et séminaire d'information sur le marché sud-coréen. Après-midi : visite de points de vente et/ou de sites industriels.
<b>Mardi 21 février</b>	Rendez-vous commerciaux individuels.
<b>Mercredi 22 février</b>	Rendez-vous commerciaux individuels.
<b>Judi 23 février</b>	Rendez-vous commerciaux individuels. Débriefing de fin de mission.
<b>Vendredi 24 février</b>	Retour en France ou possibilité de rejoindre la délégation alsacienne dans la province du Gyeonsangbuk-do.

# MISSION DE PROSPECTION COREE DU SUD

du 18 au 24 février 2012

## **BULLETIN D'ENGAGEMENT**

A nous retourner  
avant le 5 janvier 2012 par email à [e.butz@strasbourg.cci.fr](mailto:e.butz@strasbourg.cci.fr)

Nom/Prénom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Secteur d'activité : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Site web : .....

Confirme sa participation à l'opération et joint un chèque d'acompte à l'ordre de la CCISBR d'un montant de 2631,2 € soit 50% du total TTC dû.

Reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente situées page 4.

A .....le.....2011

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

Contact :  
CCI Région Alsace  
10 place Gutenberg  
67081 STRASBOURG CEDEX

Emmanuel BUTZ  
Tél : 03 88 76 42 30  
Email : [e.butz@strasbourg.cci.fr](mailto:e.butz@strasbourg.cci.fr)

## **REGLEMENT DE PARTICIPATION**

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **A LA MISSION DE PROSPECTION COREE DU SUD**

**18 au 24 février 2012**

##### **A PARTICIPATION**

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à la CCI de Strasbourg dans les délais impartis (voir date indiquée sur bulletin d'engagement) un acompte de 50% du montant total TTC de participation. Le solde est à régler au plus tard 15 jours avant le début de la mission. A défaut, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin peut décider de refuser la participation de l'entreprise. Dans ce cas, les règles relatives à l'annulation de sa participation par l'entreprise (point B – 2. ci-dessous) trouvent application.
2. Ce bulletin d'engagement de participation doit être dûment complété, signé, daté et doit être obligatoirement accompagné du chèque d'acompte, seule la réception de l'ensemble de ces éléments permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission.
3. La CCI de Strasbourg vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de cet acompte et du solde.

##### **B ANNULATION**

1. La CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin se réserve le droit d'annuler une manifestation dès lors que son organisation devient impossible. Dans ce cas les acomptes perçus par la CCI de Strasbourg feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement.
2. Si l'entreprise porte à la connaissance de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, l'annulation de sa participation plus de 2 mois avant le démarrage de l'action, seuls les frais de prospection et d'organisation déjà engagés par la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et ses partenaires éventuels, seront dus par l'entreprise. Si cette annulation intervient moins de 2 mois avant le démarrage de l'action, un montant de 50% du coût total de la participation à la mission sera dû par l'entreprise. Enfin, si cette annulation intervient moins d'un mois avant le démarrage de l'action, l'intégralité du montant sera due par l'entreprise.